

NOUVELLE
FORMULE

Les Vœux de M. le Maire

A quelques jours des fêtes de fin d'année, j'ai le plaisir de vous transmettre ces quelques mots, pour vous souhaiter un joyeux Noël et vous adresser des vœux les plus chaleureux à l'occasion de l'année 2018 qui se profile.

Des vœux de bonne santé tout d'abord pour chacun d'entre vous, et des vœux de réussite et d'espoir pour tout ce que vous pouvez entreprendre.

J'ai une pensée toute particulière pour les familles endeuillées ainsi que pour celles et ceux qui souffrent de maladie ou de solitude, et j'espère que 2018 permettra d'alléger votre peine.

La traditionnelle cérémonie des vœux de la municipalité se déroulera le samedi 13 janvier 2018 à 19h00 dans la salle polyvalente. J'ai le plaisir de vous inviter à ce moment de convivialité et d'échange qui permettra de faire le point sur les dossiers communaux en cours ainsi que sur les prochaines échéances.

2018 sera une année de travaux, assainissement collectif, gaz de ville, fibre optique... nous aurons ainsi l'occasion de vous en présenter les détails et de vous informer des projets qui nous préoccupent

Dans l'attente de vous rencontrer, toute l'équipe municipale vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

Jacques Thellier

> PAGE 2

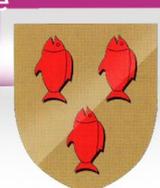
- Protocole voisins vigilants
- Les congés annuels
- Enquête sur l'emploi

> PAGE 3

- Fermeture déchetterie de Bailleul aux Corneilles
- Dératisation

> PAGE 4

- Free : le dégroupage sur toute la commune
- Le réseau gaz de ville
- Service de rue du Ternois



Le protocole VOISINS VIGILANTS



Le 14 novembre dernier, s'est déroulé en mairie l'engagement officiel de la municipalité dans le protocole Voisins Vigilants, et qui réunissait pour l'occasion les représentants de l'Etat (M. Marc DELGRANDE Sous-Préfet de l'arrondissement d'Arras), de la gendarmerie (M. DASSONVILLE Capitaine de la compagnie de St Pol et Mme Peggy LONGATTE Lieutenante à la brigade d'Aubigny et Avesnes) et les 8 tincquois volontaires pour cette

démarche citoyenne. Comme son nom l'indique, le voisin vigilant est une personne qui fait attention à ce qui se passe dans son environnement, dans sa rue, son quartier, et qui peut alerter la gendarmerie s'il repère un événement suspect ou un fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens

Encouragé par la gendarmerie, ce dispositif est un outil de prévention de la délinquance.

Une signalétique particulière sera installée prochainement aux diverses entrées de la commune, au moyen de panneaux spécifiques, dans le but d'informer les personnes mal intentionnées qu'elles pénètrent dans un village où les habitants sont particulièrement vigilants et en relation directe avec les services de l'ordre

Un certain nombre de précautions sont cependant requises afin d'éviter des désagréments.

A titre d'exemples :

- Placez en lieu sûr vos bijoux ou autres objets de valeur
- Ne conservez pas trop d'argent à domicile
- Méfiez-vous des démarcheurs à domicile
- Ne laissez pas vos clés sur la voiture
- Ne laissez pas une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile
- Vérifiez l'état et l'efficacité de vos serrures

Congés annuels

Pour cause de congés annuels, la Mairie et l'Agence Postale Communale seront fermées au public le **mardi 26 décembre 2017**.

Au cours de la semaine n° 1/2018, une permanence aura lieu pour les affaires urgentes :

- le jeudi 4 janvier 2018, de 9h00 à 12h00

Enquête sur l'emploi, LE CHÔMAGE ET L'INACTIVITÉ

L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES (I.N.S.E.E) EFFECTUE, TOUS LES TRIMESTRES ET DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES, UNE ENQUÊTE SUR L'EMPLOI, LE CHÔMAGE ET L'INACTIVITÉ.

CETTE ENQUÊTE PERMET DE DÉTERMINER LE NOMBRE DE PERSONNES QUI ONT UN EMPLOI, QUI SONT AU CHÔMAGE, QUI NE TRAVAILLENT PAS OU SONT RETRAITÉES.

C'est la seule source française permettant d'estimer le chômage selon les règles imposées par le Bureau International du Travail, et d'apporter de nombreuses informations sur l'état et l'évolution du marché du travail. de 15 ans ou plus.

DES ENTRETIENS ANONYMES

A cet effet, tous les trimestres, 73 000 logements sont enquêtés après avoir été

tirés au sort sur l'ensemble du territoire. C'est ainsi que, du 2 janvier au 23 janvier 2018, une enquête sera réalisée sur le territoire de la commune de TINCQUES. L'enquêteur, nommément désigné par l'INSEE, devra obligatoirement être muni de sa carte officielle.

Les réponses fournies lors des entretiens resteront anonymes et confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation.

Fermeture administrative de la déchetterie DE BAILLEUL AUX CORNAILLES

DE NOMBREUSES NON-CONFORMITÉS RÉGLEMENTAIRES (SITE TROP PROCHE DES HABITATIONS, ABSENCE DE QUAI DE DÉCHARGEMENT ET DE LOCAL DE STOCKAGE DEEE ETC ...) ONT CONDUIT LES SERVICES DE L'ÉTAT À PRONONCER LA FERMETURE ADMINISTRATIVE DE LA DÉCHETTERIE DE BAILLEUL AUX CORNAILLES À COMPTER DU 31 DÉCEMBRE 2017.

À compter du 1er janvier 2018, les usagers seront invités à se rendre vers les autres déchetteries du S.M.A.V, à savoir AUBIGNY-EN-ARTOIS ou AVESNES-LE-COMTE.

Néanmoins, et de manière à répondre à la demande des habitants de BAILLEUL-AUX-CORNAILLES et des communes voisines, le bureau du S.M.A.V a pris la décision d'installer une déchetterie mobile sur l'ancien site :

➔ Du 1er avril au 15 octobre : **tous les samedis.**

➔ Du 16 octobre au 31 mars : **le 1er et 3ème samedi du mois.**

Par contre, les produits chimiques (huiles, peintures, batteries, piles etc ...) ne seront plus acceptés.

DÉRATISATION

COMME CHAQUE ANNÉE À LA MÊME ÉPOQUE, ET DEVANT LE PHÉNOMÈNE DE PROLIFÉRATION DES RONGEURS, LA DÉRATISATION TOTALE DU BOURG ET DE SES DEUX HAMEAUX A ÉTÉ RECONDUITE CETTE ANNÉE LES EMPLOYÉS COMMUNAUX PROCÈDENT ACTUELLEMENT À LA DISTRIBUTION DU RATICIDE À DOMICILE.

Pour que cette action soit réellement efficace, il est impératif que toutes les maisons, fermes et dépendances soient traitées de façon simultanée : même en l'absence hypothétique de nuisibles, l'appât mortel devra être placé à titre préventif.

Cette action, menée auprès des particuliers, s'accompagnera d'une semblable intervention sur le domaine public : égouts, fossés, ligne de chemin de fer, bâtiments communaux et cimetière seront traités par blocs hydrofuges.

Il paraît ici important de préciser que le produit commandé (à base de 0,005 % de bromadiolone sur avoine décortiquée – homologation FR 2015-0015), spécial collectivités, distribution grand public, fait office de RATICIDE et de SOURICIDE.

UN POISON EFFICACE

Agissant par ingestion en une seule prise, avec un effet anticoagulant, il provoque des hémorragies internes et entraîne la mort des rongeurs sous 2 à 3 jours sans susciter de méfiance

particulière de leurs congénères.

Pour une meilleure efficacité, il est vivement conseillé d'éviter de manipuler excessivement le poison qu'il y a lieu de laisser dans son contenant.

PRUDENCE POUR VOS ENFANTS ET VOS ANIMAUX DE COMPAGNIE

Enfin, et à toutes fins utiles, vous voudrez bien noter que l'antidote est la vitamine K 1. (sous contrôle médical ou vétérinaire) –

En cas d'urgence, appeler le centre antipoison le plus proche ORFILA au 01-45-42-59-59, et signaler tout problème éventuel au réseau Phyt attitude en composant le 0 800 887 887 (appel gratuit depuis une ligne fixe).

Par ailleurs, il ne sera plus délivrer de raticide en appoint entre chaque opération de dératisation.

Modification du jour de collecte des emballages ménagers et papiers

■ Le contrat de collecte en porte à porte des emballages ménagers et des papiers détenu par l'entreprise VÉOLIA PROPRETÉ arrive à son terme le 31 décembre prochain.

■ À partir du 1er janvier 2018, ce sont les services du Syndicat Mixte Artois Valorisation qui assureront en régie cette prestation de collecte sur les 78 communes concernées par ce qui précède.

■ Le tri de ces matières sera dès lors effectué au niveau du centre de tri du S.M.A.V situé à SAINT-LAURENT-BLANGY.

■ La collecte des emballages recyclables et papiers aura désormais lieu le lundi en semaine paire. La première collecte de l'année 2018 aura lieu le lundi 8 janvier, au rythme d'une collecte tous les 15 jours.

■ Un calendrier de collecte et un flyer ont récemment été distribués dans votre boîte aux lettres.

Dépôt des déchets amiantés à la déchetterie de St Laurent-Blangy

Depuis le 01/01/2017, les particuliers résidant sur le territoire du SMAV (dont Tincques) peuvent sous certaines conditions, se débarrasser de vieilles tôles ou autres déchets contenant de l'amiante à la déchetterie située Zone d'Activité des 3 Fontaines, rue Kastler à St Laurent-Blangy (ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30).

■ Pour plus d'informations sur le fonctionnement de ce service et surtout sur les conditions à respecter, vous pouvez consulter le site www.snav62.fr ou téléphoner au 0 800 62 10 62

Du nouveau chez l'opérateur FREE LE DÉGROUPEMENT TOTAL SUR LA COMMUNE !

LE MERCREDI 22 NOVEMBRE DERNIER, LES SERVICES TECHNIQUES DE L'OPÉRATEUR FREE ONT PROCÉDÉ AU DÉGROUPEMENT TOTAL DES ACCÈS ADSL DE LEURS ABONNÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE, L'OPÉRATION CONSISTANT À RACCORDER DIRECTEMENT LES LIGNES TÉLÉPHONIQUES AUX ÉQUIPEMENTS DE FREE HAUT DÉBIT, ET EN ÉVITANT DÉSORMAIS LE BOUCLAGE SUR CEUX DE L'OPÉRATEUR HISTORIQUE ORANGE.

La bascule informatique a normalement dû être effectuée automatiquement et a pu être identifiée par l'apparition du symbole PPP (mise à jour majeure) et d'un chenillard clignotant nécessitant un redémarrage électrique de la freebox.

DE NOUVEAUX TYPES D'ABONNEMENTS POSSIBLES

D'un point de vue contractuel, les abonnés FREE ont la possibilité de procéder à la migration de leur abonnement freebox Crystal, vers l'offre MINI 4K ou freebox Révolution, via leur espace abonné ou encore en contactant l'opérateur au 3244 (appel gratuit).

Ils pourront dès lors avoir accès non



seulement à l'internet, à la téléphonie par VOIP, mais désormais aussi aux offres Freebox TV.

Cette évolution technique nécessite donc

le changement de matériel, la Freebox Crystal ne permettant pas l'accès à la télévision par internet.

Comme vous le savez, le réseau gaz de ville arrive à Tincques et desservira à partir de la RD 939, les rues de la gare, la rue principale, la rue du Moine et une partie de la rue de Chelers. Les travaux débuteront d'ailleurs dans le courant du premier trimestre 2018.

L'étude de rentabilité menée par GRDF et présentée lors de la réunion publique du 29 juin dernier, a établi une distance de réseau de 1728 m. De ce fait, toutes les rues de la commune ne seront pas alimentées et le réseau s'arrêtera aux environs du n°10 rue de Chelers.

A ce jour, certains habitants situés en dehors de la zone sélectionnée ont manifesté leur intérêt pour une adhésion au réseau.

lors de la réunion du 29/6, la question de la possibilité d'extension du réseau à toute la commune a été posée et la réponse de GRDF a été la suivante :

- il faut distinguer le bourg centre et les 2 hameaux, pour une question de distance par rapport à la route nationale
- la continuité pourrait être envisagée en fonction du nombre de foyers intéressés,

Le réseau GAZ DE VILLE

et à partir de ce constat, un nouveau calcul de rentabilité pourrait être réalisé.

c'est la raison pour laquelle, les habitants situés en dehors des 1728 m d'extension prévue, et qui seraient intéressés par une alimentation de leur domicile en gaz de ville, sont invités à se faire connaître en mairie au moyen d'un courrier personnalisé à déposer en mairie avant le 31 janvier 2018.

La mairie se fera le relais auprès des services de GRDF.

L'association SERVICES DE RUE DU TERNOIS

Services de rue du Ternois (fondation Abbé Pierre) est une association d'aide aux sans abri dont le siège se situe 70 rue Gustave Colin à ARRAS disposant d'un hébergement d'urgence (14 places) au sein de l'abbaye de Belval, 437 rue principale à TROISVAUX. L'équipe du Ternois composée de deux

éducateurs spécialisés (Estelle TIQUET et Clément BACQUART), de deux veilleurs de nuit et d'une maîtresse de maison est joignable au 06-49-53-37-07, au 03-21-04-54-86 ou encore par mail à l'adresse servicesderueduternois@gmail.com. Des maraudes sont assurées dans le Pays du Ternois pour répondre aux besoins

primaires des personnes en difficulté (sans domicile fixe, personne isolée et/ou en situation précaire, en situation de mal logement, de rupture conjugale ou familiale etc ...)

Le service est gratuit et ses intervenants tenus au secret professionnel